

# Les relations entre soldats français et Amérindiens : la question de la traite (1683-1763)

## Interactions between French Soldiers and Native Americans: the trade issue (1683-1763)

Arnaud Balvay

Volume 35, numéro 2, 2005

La culture matérielle : archéologie de l'échange interculturel

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1082143ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1082143ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Balvay, A. (2005). Les relations entre soldats français et Amérindiens : la question de la traite (1683-1763). *Recherches amérindiennes au Québec*, 35(2), 17-28. <https://doi.org/10.7202/1082143ar>

Résumé de l'article

En Louisiane et au Pays d'en Haut, les interactions entre Amérindiens et soldats français au XVIII<sup>e</sup> siècle étaient nombreuses et multiples. Cet article étudie la nature, le rôle et les réalités de leurs échanges matériels en utilisant les différentes sources disponibles : documents d'archives, ouvrages imprimés ou encore rapports de fouilles archéologiques. Après avoir énuméré les différents produits échangés et déterminé l'utilisation qui en était faite, l'auteur aborde la manière dont la traite était organisée. Le rôle prééminent des officiers est mis en avant ainsi que celui, plus modeste, des soldats. Il ressort de cette analyse qu'il existait de réelles interdépendances, qui modifient les habitudes de chacun et qui participent à la solidarité existant entre les soldats français et leurs voisins autochtones.



## Les relations entre soldats français et Amérindiens : la question de la traite (1683-1763)<sup>1</sup>

**Arnaud  
Balvay**

Paris 1,  
Panthéon-  
Sorbonne,  
et  
Université Laval,  
Québec

PENDANT QUATRE-VINGTS ANS, les soldats des troupes de la Marine ont constitué la seule armée régulière stationnée dans les colonies françaises d'Amérique du Nord. Réclamés en 1682 par le gouverneur Lefebvre de La Barre, ils arrivent l'année suivante à Québec pour assurer la sécurité des routes commerciales et pour contenir les Iroquois. Au fur et à mesure que progressent les découvertes, ils sont envoyés dans les différents forts érigés dans le Pays d'en Haut et en Louisiane et y demeureront jusqu'à la fin du Régime français.

Durant cette période (1683-1763), militaires français et Amérindiens sont des acteurs majeurs de l'histoire de l'Amérique française. Alliés économiques et politiques, ils sont en contact permanent du fait de la proximité des forts et des villages autochtones, et c'est grâce à leur collaboration que la France parvient à conserver les immenses territoires qu'elle revendique dans la région. Peu à peu, les militaires français tissent des liens solides avec les différentes nations amérindiennes grâce aux nombreux échanges tant culturels que matériels résultant de ces rencontres. Une fois les relations bien établies, la sociabilité ainsi créée favorise le développement d'habitudes communes aux deux groupes et pérennise la société résultant de ces contacts : la société des forts.

La question des échanges culturels est l'un des thèmes majeurs de la recherche ethnohistorique, notamment depuis les années 1970 et les livres pionniers de Francis Jennings (1975), Bruce Trigger (1976) ou encore James Axtell (1981).

Les militaires des Compagnies franches de la Marine n'ont, quant à eux, fait l'objet que de quelques travaux, notamment ceux de Jay Cassel (1987), de Christopher J. Russ (1971) et d'Andrew Gallup et Donald Shaffer (1992). Cependant, aucun de ces ouvrages n'aborde la question de leurs relations avec les Amérindiens. Jusqu'à présent, la majeure partie des études réalisées dans le domaine de l'histoire militaire de l'Amérique coloniale s'est contentée d'évoquer l'avantage technologique européen ainsi que la supériorité, jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, de la tactique amérindienne. Cette étude portera davantage sur la réalité des échanges matériels et sur le rôle et l'importance de chacune des cultures dans ces transactions.

La question centrale consiste à se demander s'il existait ou non une forme particulière de solidarité entre soldats français et Amérindiens et si l'on peut ou non parler de cohésion sociale au sein des sociétés des forts. La traite constitue un bon angle d'approche car elle nous donne l'occasion d'étudier les relations au quotidien entre Amérindiens et militaires français. En tant qu'échange, elle est déjà au centre de toutes les activités engageant conjointement les deux groupes, que ce soit la diplomatie (par le biais de la politique des présents) ou les mariages mixtes (l'échange de femmes) qui renforcent les liens intercommunautaires. Pour les autorités françaises, elle justifie et autorise la présence à l'intérieur du continent américain des militaires qui ont ainsi la possibilité de s'enrichir. Pour les autochtones, la traite

est partie intégrante du fonctionnement de leurs sociétés, basé sur la réciprocité. Elle leur donne aussi l'occasion d'avoir accès aux produits manufacturés européens et constitue ainsi un moyen de rapprocher les deux communautés en oubliant pour un temps les différences culturelles.

Toutes ces implications ont été bien mises en évidence par Daniel Usner dans son ouvrage intitulé *Indians, settlers and slaves in a frontier exchange economy*, qui porte sur la basse vallée du Mississippi (Usner 1992). Eric Hinderaker (1997) s'est lui aussi attaché à décrire l'impact des relations commerciales entre Européens et Amérindiens dans la région très disputée de l'Ohio, et Richard White (1991) ou encore Gilles Havard (2003) ont fait de même pour les Grands Lacs. Nous avons voulu, à partir de ces travaux, essayer de nous concentrer sur les échanges spécifiques entre Amérindiens et soldats en montrant les éventuelles interdépendances. La période choisie – outre le fait qu'elle correspond au déploiement des Compagnies franches de la Marine – est particulièrement intéressante car elle autorise une comparaison des rapports franco-amérindiens suivant l'état d'avancée de la colonisation. Au Canada, où les Français sont déjà bien implantés, Européens et autochtones sont habitués à traiter ensemble, tant des questions diplomatiques que des affaires commerciales. En revanche, dans la nouvelle colonie de Louisiane, l'installation de plusieurs groupes de Français provoque de nombreux changements chez les nations amérindiennes. Néanmoins, ces colons, forts de leur expérience canadienne, connaissent bien les règles amérindiennes de la négociation. Cela explique également pourquoi nous avons choisi de nous intéresser à la vallée du Mississippi dans son intégralité (des Grands Lacs au golfe du Mexique). La situation louisianaise, par ses spécificités environnementales et culturelles, apporte des nuances, permet par des comparaisons de réfléchir à la notion de modèle colonial français et élargit ainsi dans le temps et dans l'espace la problématique des contacts franco-amérindiens<sup>2</sup>.

Notre réflexion s'inspire fortement des travaux menés par l'archéologue-historien, Gregory Waselkov et de ses études sur les sites d'Old Mobile et de Fort Toulouse (1992, 1999). Comme lui, nous avons cherché à exploiter simultanément les archives manuscrites et les études archéologiques afin d'en arriver à une idée concrète des échanges ayant eu lieu aux environs des postes militaires français. Les relations quotidiennes entre soldats et Amérindiens apparaissent en effet parfois dans les rapports de fouilles même si les synthèses sont encore rares. Il serait bon en outre de consulter l'ouvrage de Jeffrey P. Brain sur les Tonicas de Louisiane (1988), celui de Daniel H. Thomas sur le fort Toulouse aux Alabamas (1989) et enfin celui dirigé par John A. Walthall et Thomas E. Emerson sur le pays des Illinois (1992).

## LES ÉCHANGES

La traite avec les sauvages est un objet trop important à la sûreté de la colonie pour que nous osions prendre légèrement un parti à ce sujet.

(ANF, C13A, vol. 16, f° 68)

## LA DEMANDE AMÉRINDIENNE

Durant tout le Régime français, la traite des fourrures est le moteur principal de l'économie canadienne et joue également un rôle très important en Louisiane<sup>3</sup>. Au Canada, l'animal le plus chassé est le castor brun, dont la peau préparée est

achetée par les traiteurs. On distingue alors deux types de fourrures : le castor sec, qui correspond à la peau séchée au soleil et n'a pas beaucoup de valeur, et le castor gras, peau portée pendant deux ou trois ans et engraisée par la sueur du chasseur. De meilleure qualité, le castor gras est le plus coûteux et donc le plus recherché. En plus du castor, les Français achètent des peaux de loutre, de martre et de renard. En Louisiane, le castor gris aborigène est nettement moins recherché que le brun du Pays d'en Haut (Brown 1992 : 19). Les Français lui préfèrent l'ours, le bison et surtout le chevreuil, qui est l'animal le plus chassé dans la vallée du Mississippi.

En échange de ces fourrures, les Amérindiens reçoivent toutes sortes de marchandises. Les différentes listes d'objets envoyés dans les postes fournissent un bon aperçu de leurs demandes. Il s'agit pour la plupart de produits manufacturés qui peuvent se regrouper en trois catégories : les objets utilitaires, les armes et les objets corporels.

Les objets utilitaires tels que des outils ou des ustensiles : des chaudrons en cuivre ou en fer remplaçant ceux en bois, des couteaux, des haches, des pioches, des dés à coudre, des aiguilles ou des épingles, etc. (HL, LO 327, f° 1-2).

Les armes : fusils, munitions, pierres à fusil. Les fusils de traite, fabriqués à Saint-Étienne, sont les objets les plus recherchés par les Amérindiens. Le fait qu'on les retrouve presque systématiquement dans les tombes des guerriers prouve leur importance aux yeux des autochtones (Brain 1988 : 89). Ils sont généralement de moins bonne qualité que les fusils dont sont équipés les soldats et ils doivent être fréquemment réparés par le forgeron du fort. Ainsi, de nombreux fusils retrouvés lors de fouilles archéologiques sont des assemblages de différentes pièces usagées (Hamilton 1976, 1987). Incapables de fabriquer la poudre ou de restaurer leurs armes, les Amérindiens dépendent des Français s'ils veulent les utiliser sur une longue durée. En revanche, ils apprennent très rapidement à fabriquer des pierres à fusil (Woods 1980 : 37 ; Quimby 1966 : 119).

Les objets corporels : chemises, chapeaux, draps, couvertures, colifichets, vermillon, clochettes, perles de porcelaine. Les Amérindiens utilisent le vermillon pour rendre leur peau brillante et colorée (Petersen 1968 : 15) tandis que les perles sont accrochées sur leurs vêtements ou dans leurs cheveux. Les matériaux pour fabriquer des habits occupent une place très importante. D'après Dean Anderson, ils représentent 60 % de tous les objets expédiés vers le Pays d'en Haut, ce qui prouve que les Amérindiens ne recherchaient pas uniquement des objets métalliques (Anderson 1994 : 109 ; 113).

Les échanges d'objets sont l'occasion de transferts culturels. Ainsi, les autochtones détournent parfois les objets français de leurs fonctions originelles (Turgeon 1996 : 24-25). La poudre dissoute dans de l'eau est utilisée comme encre pour les tatouages et remplace le charbon (Brown 1979 : 544) ; les canons de fusils hors d'usage servent de marteaux (Odell 2001 : 179). Certains objets ayant une fonction utilitaire en Europe sont transformés en objets cérémoniels à forte signification symbolique (Miller et Hamell 1986 : 318). Ainsi, le tabac ou l'alcool peuvent être versés dans des lacs comme présents aux esprits qui contrôlent la météorologie, les couvertures sont offertes au cours de cérémonies religieuses, etc. Lors de l'acquisition par les Amérindiens, les marchandises européennes quittent le circuit purement capitaliste : les perles, les miroirs, les clochettes sont alors estimés pour leur valeur esthétique, magique ou décorative, et non pour leur valeur monétaire comme les considèrent les Français (Jaenen 1974 : 265-266).

C'est pourquoi les objets ne sont pas tous accueillis à bras ouverts par les Amérindiens. Ils sont généralement évalués par eux en fonction de l'utilisation qu'ils peuvent en faire (Anderson 1994 : 93).

Les Amérindiens parviennent ainsi à imposer leurs préférences, profitant en sus de la rivalité entre Français et Anglais. Si ces derniers vendent des couvertures de meilleure qualité et à meilleur marché, les Français en revanche, distribuent plus volontiers de la poudre qui, par ailleurs, est de meilleure facture que celle des Britanniques (Surrey 1916 : 358-359). C'est également en raison de la présence des Anglais que les officiers français font des commandes spécifiques ou demandent des modifications pour satisfaire leur « clientèle » autochtone.

Les Amérindiens préférant les rubans « façon d'Angleterre », des échantillons sont envoyés en France afin de les imiter et de les produire en grande quantité (ANF, C13A, 28, f° 7-7v). La contrefaçon de produits anglais est assez courante. Ainsi, lorsque les Amérindiens insistent pour avoir des « écarlatines rouges » avec « une lizière plus noire » et du drap de Limbourg bleu « qui naît qu'une petite ray Blanche Comme Celui de Lenglois » (ANF, C11A, 37, f° 35), des imitations sont rapidement fabriquées (Innis 2001 : 79). Lorsque les Illinois se plaignent du poids excessif des chaudrons, le commandant du fort demande immédiatement qu'on lui en envoie de plus légers (LO 9, vol.1, f° 64v).

Les autochtones ne sont donc pas prêts à tout acheter sous prétexte que cela vient d'Europe. Aux yeux des Français, ils deviennent rapidement « les plus habiles négociants » (cité dans Innis 2001 : 79) et savent profiter de la compétition franco-anglaise pour faire baisser les prix ou du moins les stabiliser. Dans ce but, ils n'hésitent pas à menacer sans cesse d'aller s'approvisionner chez les concurrents des Français s'ils n'obtiennent pas satisfaction<sup>4</sup> ou à utiliser d'habiles subterfuges pour obtenir davantage de marchandises.

Ainsi, en 1756, un Anglais du nom de Daniel Pepper raconte comment un chef amérindien utilise sa présence à proximité d'un fort français pour soutirer de l'eau-de-vie aux officiers du poste :

Quand les Français apprirent que le Roi de Tomathle était avec moi, ils ont immédiatement envoyé leur interprète et lui ont fait quitter si précipitamment les lieux que je n'ai pas eu le temps de lui parler. Il est retourné au fort et leur a raconté que je lui avais offert de magnifiques présents mais qu'il était tellement leur ami qu'il les avait refusés. Ce mensonge marcha si bien (puisque je ne lui avais rien offert) qu'il a été continuellement saoul au fort depuis son retour. (McDowell 1970 : 254)

## LES MILITAIRES ET LA TRAITE

La réglementation de la traite a évolué au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Au Canada, des congés autorisant leurs détenteurs d'aller en traite « aux Hurons et autres nations » sont créés en 1654 par le gouverneur Jean de Lauson. Attribués par le gouverneur, ces permis de traite deviennent très vite un moyen pour ce dernier de s'enrichir en s'associant avec les voyageurs. De plus, de nombreux jeunes en quête d'aventures et d'enrichissement rapide prennent le chemin de l'Ouest pour y faire la traite de façon illégale : ce sont les fameux coureurs de bois.

Pour mettre fin à ces abus, Louis XIV décide en 1681 de limiter le nombre de congés à vingt-cinq par année. Le système est aboli par l'édit du 21 mai 1696, puis rétabli vingt ans plus tard par la déclaration du 28 avril 1716 en faveur des familles

nobles de la colonie qui sont dans le besoin (RAPQ 1920-1921 : 49). Par la suite, après une interruption entre 1723 et 1728, les congés sont vendus directement aux marchands et parfois aux officiers.

En Louisiane, la traite est tout d'abord aux mains des compagnies de commerce qui en ont acquis le monopole exclusif en échange d'un paiement annuel au roi et qui entretiennent dans chaque fort un commis en charge des différentes marchandises. En 1731, lorsque la colonie est rétrocédée à la Couronne, le gouvernement ordonne que la traite avec les Amérindiens soit ouverte à tous (Woods 1980 : 111), mais pendant la guerre de la Succession d'Autriche (1740-1748), le gouverneur instaure un nouveau règlement pour la distribution des marchandises de traite. Il charge le commandant de chaque fort de la supervision des stocks et de l'attribution des permis de traiter (*ibid.* : 158 ; Caldwell 1941 : 14). Comme dans le Pays d'en Haut, le commerce est alors très vite contrôlé par un groupe restreint de personnes appartenant à l'élite de la colonie.

Tout au long du Régime français, les autorités coloniales sont bien conscientes de l'importance de la traite pour préserver leurs liens avec les autochtones. En effet, c'est sur la base de l'échange que se sont concrétisées les différentes alliances : après la défaite de la Huronie, c'est grâce aux échanges commerciaux réalisés avec les Outaouais que les Français s'insinuent officiellement dans le Pays d'en Haut et y concluent des alliances avec les nations résidentes (Delâge 1991 : 15). Tous les auteurs insistent sur l'importance de la traite pour « la conservation de la colonie » (Bougainville 1993 : 83 ; C11A, 31, f° 174v ; C11A, 34, f° 133-133v). En 1746, un mémoire anonyme déclare :

Par rapport à la traite des sauvages quoique cet objet soit considérable en lui-même, il l'est peut-être encore plus par rapport à ses effets puisqu'il est absolument nécessaire pour entretenir l'affection de ces nations et les empêcher de se livrer aux Anglais, ce qui entraînerait la ruine entière de la colonie. (C13A, 30, f° 277-278)

Il est donc important aux yeux des autorités françaises de pouvoir surveiller et contrôler la traite dans le Pays d'en Haut. C'est une des raisons pour lesquelles des forts y sont construits, notamment à partir de 1715 (Balvay 2004 : chap. 2).

Afin d'indemniser les officiers désignés pour servir dans le Pays d'en Haut, Vaudreuil permet en 1718 aux commandants de poste de faire équiper deux canots pour leur compte et à chaque officier d'en faire autant avec un canot (C11A, 124, f° 291-291v). De plus, dans un souci d'économie, la cour consent à ce que les commandants commercent à condition qu'ils prennent en charge l'entretien des troupes, du forgeron et du chapelain de leurs forts. Théoriquement, en tant que nobles, les officiers n'ont pas le droit de faire du commerce. Mais cette interdiction, héritée de la division de la société féodale en *oratores*, *bellatores* et *laboratores*<sup>5</sup>, avait été en partie levée par Richelieu, qui dès 1629, autorise la noblesse à exercer le commerce maritime sans déroger afin de l'encourager à investir dans les colonies – dont le Canada (Richard 1974 : 21-39). Dans la suite logique de cette politique, un arrêt est rendu le 10 mars 1685 afin de permettre « à tous Nobles & Gentilshommes habitués au Canada, de faire le Commerce, tant par Mer, que par Terre, sans qu'ils puissent être recherchés, ni réputés avoir dérogé » (Charlevoix 1994 : 280-281).

Très rapidement, les officiers deviennent des acteurs privilégiés dans le fonctionnement de la traite, notamment en s'associant avec des marchands de Montréal ou des traiteurs. Il en est

de même en Louisiane où officiers et négociants de la Nouvelle-Orléans monopolisent le commerce (Balvay 2004 : 218). Les différents gouverneurs sont également en cause et remettent le commandement des forts les plus lucratifs à leurs associés.

Les exemples d'associations entre officiers et commerçants sont nombreux, car « l'officier a besoin du crédit des marchands pour exploiter son territoire et le marchand a besoin de l'autorisation de l'officier pour y pénétrer » (Dechène 1974 : 182-183). La Durantaye, par exemple, s'associe à l'un des plus riches négociants de Montréal, Charles De Couagne, alors qu'il est commandant de Michilimackinac en 1683 (Morel de la Durantaye 1997 : 87-88). De même, Terrisse du Ternan, en poste aux Kaskaskias, est en relations d'affaires avec M. Rossard, commerçant bien en vue de la Nouvelle-Orléans (Dart 1920 : 532-533).

Les démarches en vue de conclure ces partenariats sont multiples. Elles débutent lorsque l'officier apprend qu'il est nommé pour un poste de l'intérieur du continent. Cet officier signe alors devant notaire une procuration en faveur de sa femme ou d'un marchand afin que ceux-ci s'occupent de « régir, Gouverner et administrer tous les biens et affaires [concernant ses] appointements [...] soit par billets promesse obligation ou autrement [...] gratification Et récompenses soit pour revenus des biens immeubles qui peuvent luy appartenir » (UM, Baby, E13).

De nombreux contrats ont ainsi été retrouvés : le 9 août 1730, Boishébert, commandant à Detroit, nomme le « Sieur Charlyn marchand bourgeois de Ville-Marie » son fondé de pouvoir. Linctôt fait de même pour François de Monfort, etc. (Nish 1968 : 88-89). Des contrats spécifiques concernant la traite sont ensuite rédigés. Dans ces ententes, chacun a un rôle bien défini. L'officier s'occupe du transport, en s'associant avec des voyageurs (qui sont parfois des soldats), ainsi que de la vente auprès des Amérindiens qui résident à proximité de son fort. Le marchand s'occupe d'équiper les canots à ses frais et de les remplir avec les marchandises que son associé lui réclame. Généralement, les officiers canadiens forment des partenariats avec des marchands auxquels ils sont apparentés afin de protéger leurs intérêts.

Dans leurs études respectives, Cameron Nish et J.F. Boshier ont bien montré les nombreux liens matrimoniaux existant entre militaires et marchands canadiens, qui forment ensemble l'élite de la colonie laurentienne. Ainsi, Pierre-Joseph Céloron de Blainville épouse la fille de Jean-Baptiste Blondeau, un marchand de Montréal ; François La Corne Dubreuil, commandant de Michilimackinac en 1746-1747 s'unit à la fille du commerçant Hervieux, etc. (Boshier 1987 : 84). C'est pourquoi peu à peu, les liens entre officiers et marchands se resserrent et qu'à la fin du Régime français, la traite du Pays d'en Haut est monopolisée par un très petit nombre de familles canadiennes.

N'ayant que très peu de moyens financiers, certains soldats font de menus travaux pour les Amérindiens qui les paient en retour avec des peaux. Ainsi, en 1700, Louvigny raconte qu'il y a des soldats dans son fort « qui par leur industrie s'attirent l'amitié des Sauvages en leur recommandant leurs hardes et en leur rendant d'autres petis services » (C11A, 18, f° 231). D'autres fabriquent de petits ornements avec des morceaux de cuivre probablement tirés de chaudières usagées et les échangent ensuite avec les Amérindiens (Waselkov 1992 : 44 ; Odell 2001 : 177-178). Les soldats traitent donc eux aussi quelques fourrures mais dans des proportions très modestes.

D'après Bonnefons,

il s'en trouve qui, lorsqu'ils sont relevés de ce poste, ont ramassé et emporté avec eux deux, trois ou quatre paquets de pelleteries qu'ils ont eues par leur commerce avec les sauvages et qu'ils vendent jusqu'à quatre-vingt-dix francs le paquet, plus ou moins, suivant la quantité de pelleteries ; ce qui leur procure des douceurs dans le lieu de leur garnison (Bonnefons 1978 : 61).

Ils parviennent ainsi à se constituer de petits pécules, qu'ils conservent une fois leur temps de service terminé si toutefois ils ne perdent pas tout lors d'accidents de voyage – comme c'est d'ailleurs le cas pour Bonnefons.

Comme les forts sont devenus un véritable gouffre financier pour le budget de la colonie vers 1741, Maurepas ordonne l'année suivante d'affermir tous les postes du Pays d'en Haut afin de faire des économies. Seuls Michilimackinac et Detroit conservent le système des congés car, explique le roi, les « sauvages qui [y] habitent et qui sont accoutumés à faire leur traite avec un grand nombre de voyageurs, ne paroissent pas permettre d'en régler l'Exploitation sur un autre pié » (C11A, 125, f° 463v-465v).

En outre, la Couronne interdit désormais aux officiers de faire la traite dans leurs postes car cette pratique fait naître chez eux « un Esprit peu convenable à la dignité de son service » (*ibid.*). Cette décision provoque un tollé dans les rangs des militaires qui craignent de perdre tout l'argent qu'ils ont investi dans la traite. Lorsqu'il apprend la nouvelle alors qu'il commande au fort des Miamis, Legardeur de Saint-Pierre écrit au gouverneur pour lui demander de retarder la mise en place de l'affermage. Il explique qu'ayant contracté pour 30 000 livres de dettes auprès des marchands de Montréal, il faut absolument qu'il conserve le monopole du commerce pendant au moins une année supplémentaire s'il ne veut pas passer le restant de ses jours à rembourser (SME, VAU, carton 5, n°7).

L'objectif de Maurepas est alors de privatiser et de démilitariser la traite, tout en augmentant les revenus de la couronne grâce à la mise aux enchères de permis de traite exclusifs (Standen 1998 : 226 ; SME, SAB, Rouge, vol. M1, f° 265-271 ; Pease et Jenison 1940 : 23-31). Mais le système ne convient à personne et ne permet pas à la cour d'atteindre ses objectifs initiaux. Certes, la vente des fermes fait rentrer de l'argent dans les caisses royales mais rapidement, par la coercition ou par les liens qu'ils ont avec les marchands, les officiers conservent le monopole de la traite (ANF, B, 95, f° 227-227v). De plus, les fermiers sont obligés d'augmenter le prix des marchandises afin de pouvoir rentrer dans leurs frais, ce qui occasionne des protestations de la part des Amérindiens, mettant ainsi en péril les alliances contractées avec eux (C11A, 93, f° 42-42v ; White 1991 : 115 ; Harang-Tiercin 1941 : 130).

Finalement, à la suite de nombreuses plaintes de la part des fermiers, le système est une fois encore modifié en 1749. Les congés sont réintroduits dans plusieurs forts, et les différentes formes d'exploitation de la traite coexistent jusqu'à la fin du Régime français, comme en témoigne Bougainville lorsqu'il dresse la liste des différents postes (Bougainville 1861 : 561-609) : d'après son mémoire, ceux de Michilimackinac, Detroit, Chartres, Duquesne sont exploités par congés, ceux des Miamis, Ouïatanons, Saint-Joseph, la Baye et des Prairies sont affermés et, enfin, Frontenac, Toronto et Niagara sont exploités par le roi.

Malgré l'échec patent de l'affermage dans le Pays d'en Haut, le ministre Rouillé propose en 1750 au gouverneur Vaudreuil de Cavagnial d'instituer le même arrangement en Louisiane.

Mais ce dernier explique que cela est impossible car « il ny a point de traite chez les nations qui vaille la peine de la affermer il ny a que celle des Chactas mais qui ne peut l'estre à cause du tarif du prix des marchandises qu'on a esté obligé dy fixer par raport aux anglois qui leur donneroient a bien meilleur compte » (C13A, 35, f° 108-108v). Surtout, l'affermage ôterait aux officiers le monopole dont ils jouissaient jusqu'à présent.

### LES ABUS

Quel que soit le système, la traite donne lieu à de nombreux abus de la part d'officiers se souciant davantage de leur enrichissement personnel que de leurs obligations militaires. La décision prise en 1742 d'affermier les postes du Pays d'en Haut résulte aussi d'une volonté de remédier à ces dérèglements en interdisant la traite aux officiers.

L'exemple le plus frappant est celui de Pierre Louis de Coulange et de Louis Boucher de Grandpré, deux officiers associés à des marchands de la Nouvelle-Orléans. En 1735, ils débarquent au poste des Arkansas la poudre destinée aux Illinois afin de charger leurs marchandises de traite sur les canots du convoi qui fait deux fois par an la liaison entre la Nouvelle-Orléans et le fort de Chartres. Ayant besoin de ces munitions, Dartaguiette envoie un bateau pour les chercher, mais l'expédition est attaquée par un parti de Natchez et de Chicachas qui s'empare du chargement (C13A, 20, f° 154-155v). Ces deux officiers ont la malchance de se faire prendre; il semble qu'ils ne soient pas les seuls à se décharger des marchandises du roi et que cette pratique ne soit pas réservée à la seule Louisiane. Au Canada, d'après l'intendant Bigot, « la plupart [des officiers] en laissent une partie au premier poste ou ils touchent, En sorte qu'au lieu de six canots qu'il faudroit suposer pour transporter les effets du Roy ou les habitants a leur destination, on en Employe le double et plus » (C11A, 118, f° 328-329v).

Les plaintes visant les officiers quant à leur rôle dans la traite émanent bien souvent de personnes qui ont été écartées de l'activité ou qui sont leurs concurrents directs, missionnaires compris. Malgré tout, elles donnent une idée des abus perpétrés dans les postes. Tous dénoncent la « tyrannie insupportable [des officiers] par rapport au commerce qu'ils prétendent être en droit de faire préféablement aux habitants » (C13A, 10, f° 50v) et déplorent les désordres qui en résultent tant par rapport à la discipline des soldats que par rapport aux relations avec les Amérindiens.

L'un des premiers sujets de plainte concerne les présents faits aux Amérindiens au nom du roi. Plusieurs officiers sont accusés d'en détourner une partie pour les vendre à leur profit et de conserver les fourrures données en échange par les autochtones. Afin de mettre fin à cet abus, le roi demande tout d'abord à Frontenac et à Champigny de faire contrôler les listes des objets distribués aux alliés par les missionnaires (B, 16, f° 236v-237). La mesure semble inefficace puisqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'intendant Raudot accuse Joncaire de malversations identiques (C11A, 30, f° 232-233). En 1749, le ministre de la Marine tente à nouveau de faire cesser ces abus en exigeant des commandants des postes de tenir des journaux de leurs dépenses et de les justifier (C11A, 118, f° 328). Pourtant, la pratique perdure jusqu'à la fin du Régime français : en 1759, Montcalm écrit au Maréchal de Belle-Isle que « si les sauvages avoient le quart de ce que l'on suppose dépensé pour eux, le Roy auroit tous ceux de l'amerique et les Anglois aucuns » (C11A, 104, f° 157-157v).

La distribution des présents aux Amérindiens n'est pas pour autant la seule occasion de commettre des abus. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par exemple, Louvigny, avec l'accord de Frontenac, prélève un castor à chaque voyageur « sous prétexte de suplement a la ration des soldats » (B, 16, f° 236v-237; C11A, 12, f° 91). Dans les années 1720, deux officiers du fort des Natchez sont successivement relevés de leur commandement pour avoir commis « des vols difficilement imaginables, accompagnés d'actes de violence » à l'encontre des autochtones (cité dans Brasseaux 2000 : 46-47) et en 1737, Bienville se plaint des commandants des forts du Pays d'en Haut qui empêchent les voyageurs « de traiter dans les nations de leurs départements [...] à moins que les traiteurs n'achètent à eux-mêmes les marchandises de traite qu'ils ont eu bien meilleur marché » (C13A, 22, f° 105-106).

Certains officiers augmentent illégalement le prix des produits pour les vendre aux traiteurs locaux ou aux Amérindiens, et il arrive parfois que ces derniers viennent se plaindre directement auprès du gouverneur. Ainsi, en 1717, un chef pouteouatami accuse implicitement Vaudreuil d'avoir envoyé Sabrevois chez eux pour leur vendre des marchandises à un prix bien trop élevé, ce qui les a poussés à aller chez les Anglais. Vaudreuil ne récuise pas ces accusations et il justifie les tarifs appliqués par son associé : « s'il ta vendu tes marchandises bien cheres, c'est par ce q'elles étoient rares » (C11A, 38, f° 174-174v).

Ces différentes pratiques choquent profondément les autochtones qui les perçoivent comme autant d'attaques contre l'alliance. Elles peuvent avoir des conséquences extrêmement graves puisque, d'après un mémoire anonyme, la cause de la rébellion des Natchez proviendrait des agissements du commandant qui

les obligeoit a prendre de force ses marchandises a des prix exorbitans, que malgre ça reduits à la derniere misere il avoit condamné les chefs, à faire payer par chaque cabanne une mane de feve, deux mane de blé, et quatre poules a faute de quoy les menaçoit de les envoyer aux isles (NL, Ayer, ms 530, f° 64-65).

Lorsque Maurepas instaure le système de l'affermage, les officiers trouvent très rapidement des moyens de contourner la loi. Autorisés à transporter « les vivres et les rafraîchissements dont ils peuvent avoir besoin », ils en profitent pour remplir les canots du roi avec leurs marchandises, quitte à laisser sur le rivage les effets des garnisons (B, 91, f° 265). Lorsqu'ils ne sont pas directement associés avec le fermier, ils le contraignent à lui reverser une part de ses bénéfices en l'empêchant par tous les moyens de mener ses affaires. Ainsi, en avril 1745, Céloron de Blainville se fait réprimander par le ministre de la Marine car depuis qu'il est commandant de Niagara, « le fermier de ce poste, loin de recevoir votre assistance, et votre aide que vous lui devez pour la bonne réussite de son affaire, n'a trouvez avec vous que des difficultés » (cité dans Gautier 1990 : 106).

Les officiers n'hésitent pas non plus à faire de la traite illicite. Ainsi, en 1708, Vaudreuil et Raudot accusent implicitement Lamothe-Cadillac d'apporter aux Anglais les fourrures qu'il achète des Amérindiens vivant aux environs de Detroit (C11A, 28, f° 21-21v). D'autre part, Edmond Atkin, marchand anglais de Caroline et auteur d'un rapport et d'un plan pour subjuguier les Amérindiens de la région, affirme que les officiers de fort Toulouse s'approvisionnent en partie auprès des traiteurs britanniques (Atkin 1967 : 6). C'est le seul moyen pour eux de détenir en permanence les marchandises nécessaires à la traite.

Parmi les produits défendus, l'alcool est celui qui fait l'objet du trafic le plus intense. La vente d'eau-de-vie aux Amérindiens est un sujet continu de disputes entre les autorités ecclésiastiques et les militaires français. Pour les premiers, les dégâts causés par l'alcool sont inimaginables. Un mémoire, probablement écrit par un missionnaire au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, énumère tous les « malheurs causés par l'Yvrognerie des Sauvages » : morts violentes, agressions sexuelles, saccages, etc. (Anonyme 1840 : 14-20). Nombreux sont les auteurs qui décrivent les ravages de l'alcool chez les différentes nations amérindiennes, même parmi ceux qui sont favorables à son commerce.

En 1679, le roi interdit la vente d'eau-de-vie dans les villages amérindiens mais uniquement entre le 15 janvier et 15 avril (ANF, A, 21, f<sup>o</sup> 64). Les missionnaires réclament alors la prohibition totale tandis que leurs adversaires prétendent qu'« il n'y a que l'Eau de vie qui puisse empêcher les Sauvages d'aller aux Anglois » (SME, SAB, Rouge, vol. A, f<sup>o</sup> 167). Dans un premier temps, le roi se range aux arguments des personnes favorables au commerce et refuse de modifier son ordonnance (B, 15, f<sup>o</sup> 58v-59).

En septembre 1693, l'intendant du Canada Champigny interdit aux officiers et soldats envoyés dans le Pays d'en Haut de transporter de l'eau-de-vie (ANF, F3, 7, f<sup>o</sup> 113) et en 1702, le roi décide de faire

tres expresses inhibitions et deffenses a tous ses sujets de quelque qualité et condition qu'ils soyent de vendre n'y faire boire aucune Eau de vie ny autres boisson ennyvrante ausd. sauvages pendant le temps de deux années a commencer du jour de la publication de la presente ordonnance dans la ville de Quebec » (B, 23, f<sup>o</sup> 95v).

Cinq ans plus tard, une nouvelle ordonnance est rendue, et cette fois l'interdiction devient perpétuelle (B, 29, f<sup>o</sup> 101-101v; F3, 9, f<sup>o</sup> 68-68v). Cependant, officieusement, le roi recommande au gouverneur de passer outre si jamais cela peut mettre en danger l'alliance avec les Amérindiens (B, 23, f<sup>o</sup> 197-197v; C11A, 34, f<sup>o</sup> 236v). Cette autorisation tacite est rapidement mise à profit par les différents acteurs de la traite. Car l'eau-de-vie est ce que « les françois aiment le plus à traiter a cause du profit [car] ils n'en traitent point qu'il n'y ait la moitié d'eau et lors que les sauvages sont saouls, ils ne mettent de l'eau de vie dans l'eau que pour luy en donner simplement l'odeur » (NL, Ayer, ms 530, f<sup>o</sup> 196, 197).

Par ailleurs, d'après Paul d'Ailleboust de Cuisy, l'eau-de-vie « est la seule marchandise dont on soit sur de se defaire » (SME, Gaspé, n<sup>o</sup>225, f<sup>o</sup> 1). De fait, le flot de barriques en direction du Pays d'en Haut ou de l'intérieur de la Louisiane est continu, en dépit des interdictions et des multiples ordonnances rendues à cet effet (F3, 9, f<sup>o</sup> 144; F3, 10, f<sup>o</sup> 130v; A, 23, f<sup>o</sup> 118). En 1705 par exemple, le secrétaire d'État à la Marine se plaint auprès de Vaudreuil d'un officier, Vincennes, qui a porté plus de trois cents pots<sup>6</sup> d'eau-de-vie aux Miamis (RAPQ 1938-1939 : 70). Pourtant, ce dernier est pardonné « en considération de la bonne action qu'il a fait en retirant les Iroquois des mains des Outaouois » tandis que le « nommé Neveu qui l'avait dénoncé » fait six mois de cachot (Roy 1919 : 45-46). D'après le missionnaire, auteur vers 1705 du mémoire précédemment cité, il monte près de quarante barriques dans le Pays d'en Haut par an, un nombre également avancé par La Perrière en 1715 (C11A, 35, f<sup>o</sup> 224-224v; Anonyme 1840 : 20).

Impuissants à arrêter la vente d'eau-de-vie, l'évêque de Québec, Dosquet, finit par proclamer en 1730 que quiconque

contribue à enivrer les Amérindiens se verra refuser l'absolution (Standen 1998 : 228), proclamation qui est confirmée par son successeur Pontbriand douze ans plus tard (Caldwell 1941 : 20-21). Mais cette mesure ne décourage pas les officiers qui vendent de l'eau-de-vie puisqu'en 1751, par exemple, Saint-Pierre reçoit du gouverneur du Canada la permission de faire venir mille deux cents pots à son poste de la Mer de l'Ouest (VAU, 5, n<sup>o</sup>29). Cette autorisation montre par ailleurs la collusion existant entre les officiers et les autorités coloniales qui, ensemble, font des profits prodigieux. D'après Ramezay, alors gouverneur de Montréal, Vincennes aurait gagné vingt-cinq mille livres aux Miamis (cité dans Roy 1919 : 37). Un autre officier, Mantet, aurait vendu jusqu'à soixante livres le pot (RAPQ 1938-1939 : 70).

## LA TRAITE ET SON RÔLE DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Les produits échangés par les Amérindiens ne consistent pas uniquement en fourrures. Il y a au sein des forts toute une micro-économie existant en dehors ou en marge du commerce des fourrures. C'est ce que Daniel Usner a appelé la « *frontier exchange economy* » (1992). En effet, si les autochtones sont peu à peu devenus dépendants des Français pour remplacer leurs armes à feu ou tout simplement pour s'approvisionner en munitions, les militaires qui servent dans les postes sont à leur tour tributaires des Amérindiens pour de nombreux produits de première nécessité.

## APPROVISIONNEMENT DES FORTS ET PRATIQUES ALIMENTAIRES

Cette économie parallèle se développe à cause de l'incapacité des pouvoirs coloniaux à fournir l'approvisionnement nécessaire aux troupes. C'est particulièrement vrai en Louisiane où les premiers colons, tant civils que militaires, sont livrés à eux-mêmes pendant plusieurs années. En effet, durant la guerre de la Succession d'Espagne (1701-1713), rares sont les navires à atteindre la colonie. En 1710, la situation est tellement critique que, le premier juin, Bienville prend la décision d'envoyer vivre une partie de ses soldats chez les Amérindiens : « J'ai pris le party de faire venir les chefs de plusieurs nations et leur distribuai dix soldats chaque village pour les nourrir. Je n'ai réservé que trente soldats pour la garde du fort. » (C13A, 2, f<sup>o</sup> 550)

Les soldats ne reviennent que lorsque le navire *La Renommée* accoste en septembre. Trois ans plus tard, lorsque Lamothe-Cadillac arrive dans la colonie pour prendre son poste de gouverneur, il trouve à nouveau « toute la garnison dans les bois parmi les sauvages qui l'ont faite vivre tant bien que mal » (C13A, 3, f<sup>o</sup> 14). Le manque de vivres sera un problème récurrent, non seulement pour la Nouvelle-Orléans ou Mobile, mais également pour tous les postes de l'intérieur du continent. Ainsi, en mai 1715, Lamothe-Cadillac est lui aussi contraint de « congédier » les soldats « pour aller chercher leur vie ou bon leur semblerait à 20 lieues aux environs du fort » (C13A, 3, f<sup>o</sup> 767). En 1722, la colonie est à nouveau dans le besoin, et lorsqu'enfin un navire accoste, le *Te Deum* est chanté par tous pour « remercier Dieu d'un secours venu sy a propos » (TU, M962). Chaque année, les provisions viennent à manquer. Des hommes sont alors envoyés chez les Amérindiens pour traiter de la nourriture. Parfois, un traversier fait la navette vers la Havane pour y chercher des farines en échange de marchandises (NL, Ayer, ms 530, f<sup>o</sup> 3).

Dès lors, les habitants de la colonie louisianaise prennent l'habitude de s'approvisionner auprès des autochtones. Ainsi, les Mobilien et les Tomés procurent des volailles, du poisson

ainsi que du maïs aux soldats de Mobile (NL, Ayer, ms 293, vol. 3, f° 555) ; les Colapissas vendent également du maïs (ANF, C13C, 2, f° 218v) ; les Tonicas et les Chitimachas, du sel ; les Choupetoulas, des haricots, et les Natchitoches de l'huile d'ours ; tous ces produits sont ensuite acheminés vers la Nouvelle-Orléans. Aux Illinois, les Kaskaskias fournissent de l'huile d'ours, du bison, du chevreuil, des dindes et du gibier « de toute espèce » (C13A, 40, f° 136). Lors des expéditions militaires de grande envergure, les autorités coloniales se tournent une fois encore vers les autochtones. Ainsi, en 1740, ce sont les Tonicas qui apportent huit mille livres de salaison aux troupes assemblées pour aller combattre les Chicachas (Arnold 2000 : 35).

Il en est de même dans les différents forts. Les autorités coloniales sont tout d'abord réticentes à envoyer les soldats se procurer leur subsistance chez les Amérindiens car « des qu'il faudra que le soldat aille chez les sauvages pour y avoir sa subsistance, on n'en pourra jamais retirer aucun service » (C13A, 4, f° 643-644). Mais elles finissent par se faire une raison car elles réalisent rapidement qu'il est impossible d'approvisionner régulièrement les postes éloignés. La viande fraîche est ce qui manque le plus. En 1713, les soldats reçoivent leur ration de farine mais pas de viande, « ce qui consomme ces jeunes gens et qui leur cause tant de maladies » (C13A, 3, f° 16). Cette disette provoque alors des mouvements de mécontentement, qui débouchent parfois sur des désertions.

Les hommes des garnisons reçoivent alors de la poudre et des balles en lieu et place de nourriture (C13A, 3, f° 791) et sont autorisés à se rendre chaque jour dans les villages amérindiens pour se procurer de quoi manger (NL, Ayer, ms 530, f° 168-169). Cette pratique perdure jusqu'à la fin du Régime français puisqu'en 1752, le commandant du fort des Natchez réclame du plomb pour que la garnison puisse avoir du gibier (LO 399, f° 10). Certains officiers, à l'instar de Dumont de Montigny, vont eux-mêmes à la chasse, mais bon nombre d'entre eux préfèrent s'attacher les services d'un Amérindien en échange de poudre et de munitions. La plupart des soldats vont eux-mêmes se procurer du gibier ou du poisson.

Au fur et à mesure que la colonisation progresse, les soldats commencent à pratiquer eux-mêmes la culture des terres et possèdent quelques volailles. Un jardinier privatif leur est réservé à l'extérieur du fort, entre chaque bastion. Aux Natchez par exemple, les hommes cultivent du maïs et du tabac (LO 147, f° 10) qu'ils ont ensuite le droit de revendre au magasin du fort (B, 43, f° 23)<sup>7</sup>. Aux Illinois, l'apport de nombreux colons permet de cultiver du blé qui est transformé sur place après la construction d'un moulin. Cette région devient alors le « grenier à grains » de la Louisiane. En 1731, elle parvient à fournir cent minots de farine à la Nouvelle-Orléans (C13A, 13, f° 45).

Mais les échanges avec les Amérindiens demeurent la première source d'approvisionnement des forts. Ainsi, aux Natchez, de 1733 à 1758, ce sont les Ofogoulas qui procurent de la viande fraîche à la garnison (Elliott 1998 : 18) et il en est de même dans tous les postes. Cette situation embarrasse d'ailleurs les autorités coloniales qui, théoriquement, interdisent tout commerce aux soldats. En 1743, le gouverneur Vaudreuil de Cavagnial est obligé d'expliquer au commandant de Tombecbé la différence entre les deux sortes de traite :

Quand je vous ay prescrit de ne point souffrir dans ce Poste de traite avec les sauvages de la part des officiers et du soldat, je n'ay point pretendu pour cela deffendre celle necessaire a la vie, mon Intention Est que le soldat ny l'officier ny fasse aucun commerce, (...) lorsque l'officier aura besoin de faire des vivres, il prendra chez

le garde magasin de ce Poste (...) les marchandises dont il aura besoin, le soldat n'aura pas moins la liberté des vivres avec sa solde qui luy est payée ordinairement en marchandises. (LO 9, vol. 3, f° 1-2)

La situation est similaire dans le Pays d'en Haut, même si les militaires qui y sont en garnison n'ont jamais été contraints d'aller vivre chez les Amérindiens pour pouvoir se procurer de quoi manger. Pourtant, les soldats ne peuvent pas trop compter sur la colonie laurentienne pour recevoir leur subsistance, les postes étant inaccessibles pendant une bonne partie de l'année à cause des glaces. Dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, les Français présents dans les forts prennent eux aussi l'habitude de tirer leur nourriture des nations autochtones vivant à proximité (Scott 1985 : 12). Ainsi, Lahontan, alors qu'il est en poste à Saint-Joseph, envoie des soldats échanger du tabac contre du maïs (Lahontan 1990 : 361-362). Très rapidement, tout comme en Louisiane, les hommes du rang prennent l'habitude de cultiver un lopin de terre afin de se procurer des légumes verts (Kalm 1977 : 84) mais ils dépendent eux aussi presque entièrement des Amérindiens pour leurs viandes : « Il est certain que sans le secours des chevreuils, ours et gibier que les sauvages fournissent au Detroit, la plus grande partie des habitans du fort et des campagnes passeroit l'année sans viande, où l'espèce des animaux françois seroit bientôt détruite. » (SAB, rouge, J1, f° 173)

Logiquement, les pratiques alimentaires des uns et des autres se modifient. Cela est lié en partie au mode d'approvisionnement et en partie aux Amérindiennes qui résident au sein des habitations françaises. D'après Gregory Waselkov, la présence en grande quantité de pots à cuire retrouvés lors des fouilles archéologiques menées à Mobile révèle l'influence des femmes autochtones sur la manière de cuisiner (1999 : 38). Ces pots autochtones ont été également retrouvés au fort Saint-Pierre sur la rivière Yasou (Brown 1992 : 23).

La disette de vivres contraint les colons à modifier leur régime alimentaire et à innover en matière culinaire. Ainsi, en 1744, Vaudreuil de Cavagnial indique que, par manque de farine de blé, les troupes vont devoir se contenter de pain de maïs (LO 9, vol. 3, f° 89), aliment auquel les soldats ont bien du mal à s'habituer. S'ils conservent l'habitude de consommer des fèves, les militaires français apprennent à manger un nouvel aliment, la pomme de terre, cultivée entre autres par les Biloxis (C13A, 12, f° 98). En Europe, où le tubercule est introduit dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, celui-ci sert généralement à nourrir les animaux, et ce n'est qu'en cas de famine que les hommes en consomment. En Bourgogne, les paysans refusent absolument d'en manger car ils sont persuadés que cela donne la lèpre (Wheaton 1984 : 113). Pourtant, en Louisiane, les Français apprennent à déguster la pomme de terre même si elle est toujours dénigrée :

C'est une très bonne nourriture pour les esclaves, un fruit même qui se sert sur les bonnes tables parmi les François, & un passe-tems en hiver pour les Soldats, qui, lorsqu'ils sont de garde, s'amuse à les faire cuire sous la cendre. Elles ont alors le même goût qu'une pomme de reinette cuite. (Dumont de Montigny 1753 : 25)

Les Français s'habituent aux pratiques alimentaires amérindiennes et adoptent certaines de leurs préparations. Ainsi, la langue de bison salée devient l'objet de présents et une preuve d'estime que les commandants de forts envoient aux membres éminents de la société néo-orléanaise (Arnold 2000 : 35). Les plats sont assaisonnés à la mode autochtone, notamment avec du sassafras (Waselkov 1999 : 38) et avec de l'huile d'ours qui, très rapidement, remplace le beurre et l'huile d'olive tant « pour

fricasser ou cuire leurs aliments » (Kalm 1977 : 556) que pour assaisonner la salade (Surrey 1916 : 262 ; Kalm 1977 : 86). Bossu rapporte que les soldats savent produire eux-mêmes leur huile et qu'ils la préfèrent même au saindoux (1768 : 238). Au Canada, les soldats savent également tirer leur sucre de l'érable (Kalm 1977 : 130). Leur alimentation est essentiellement composée de maïs et de haricots, à l'instar de celle des Amérindiens, qui accompagnent de la viande fraîche, le plus souvent du chevreuil. Pour terminer le repas, les soldats mangent des fruits tels que des pêches ou des baies.

Lors des expéditions, les soldats dépendent entièrement des Amérindiens pour leur nourriture. Ainsi, un homme nommé Thomas, envoyé par Bourgmont chez les Padoucas, est contraint de manger de la viande crue préalablement mâchée par les autochtones. D'après l'auteur anonyme du mémoire qui relate ce fait, ledit Thomas « s'y est fait et y a vécu six mois de cette manière je l'ay vû moy mesme depuis qui mangeoit des morceaux de bœuf et de cochon aussitost que l'on venoit d'en tuer avec autant de plaisir que j'avois de repugnance a le voir faire » (NL, Ayer, ms 530, f° 43).

Les pratiques ne sont pas toutes aussi extrêmes, mais la plupart des compositions sont d'origine autochtone. Selon Kalm, lorsqu'ils sont en voyage, les Français ne mangent que du maïs, qu'on prépare en le laissant

une heure dans une lessive de cendres et quand la pellicule se détache, on le lave pour enlever le mauvais goût ; puis on le fait sécher et on l'ensache pour le voyage. Les gens le consomment après l'avoir cuit dans un peu d'huile d'ours ou de graisse de chevreuil (Kalm 1977 : 556).

Il existe néanmoins des différences entre les espaces. En premier lieu, la faune du Pays d'en Haut n'est pas la même que celle de Louisiane. En effet, le chevreuil à queue blanche, l'animal le plus consommé dans la basse vallée du Mississippi, est plutôt rare dans la région des Grands Lacs. C'est pourquoi, à Michilimackinac par exemple, les différents poissons présents dans les eaux environnantes, tels la truite ou l'esturgeon, constituent une part plus importante du régime alimentaire des soldats que de celui de ceux qui sont en garnison plus au sud (Martin 1986 : 192).

De plus, dans certains forts tels que Detroit, Michilimackinac ou le fort de Chartres, la consommation d'animaux domestiques est bien plus importante que dans les postes de moindre importance tels que Ouiatanon ou Tombecbé<sup>8</sup>. C'est ce qui ressort du travail de Terrance Martin, qui a comparé les restes fauniques de Ouiatanon et du fort de Chartres. À Ouiatanon, la garnison dépend essentiellement pour sa subsistance des poissons et des bêtes sauvages (chevreuils, canards, dindes sauvages, etc.) tandis que celle du fort de Chartres consomme une quantité plus importante d'animaux d'élevage (vaches, cochons et poulets). De plus, les habitants des Illinois produisent en grande partie les légumes qu'ils consomment tandis que ceux de la rivière Ouabache dépendent presque entièrement des villages amérindiens situés à proximité. Le régime alimentaire des soldats de fort Ouiatanon ressemble davantage à celui des autochtones auprès desquels ils s'approvisionnent en légumes et en viande fraîche<sup>9</sup>.

Ces observations sont conformes au modèle établi par Judith Tordoff (1983) puisque les différences constatées concernent des forts qui jouent un rôle d'entrepôt d'un côté (Chartres, Detroit) et ceux qui ne sont que des centres locaux de distribution (Ouiatanon, Arkansas). À la fin du Régime français, la

situation évolue quelque peu car certains centres régionaux jouent véritablement leur rôle d'entrepôt. C'est le cas de Detroit par exemple où l'on trouve toutes sortes de denrées, essentiellement des farines et du bétail, qui sont ensuite distribuées dans les différents postes du Pays d'en Haut (Bougainville 1993 : 74) grâce à l'amélioration du système d'approvisionnement (Stanley 1968 : 98). Mais les garnisons des différents forts continuent néanmoins à se procurer une grande partie de leur nourriture auprès des Amérindiens. Ainsi, à Michilimackinac, les soldats achètent leur maïs aux Outaouais et aux Sauteux qui le cultivent à proximité (Bougainville 1993 : 78). Dans la région de l'Ohio, les Français paient chaque mois des autochtones pour que ceux-ci les ravitaillent en viande fraîche (Jacobs 1950 : 129).

D'une manière générale, il semble qu'à la fin du Régime français, les militaires présents dans le Pays d'en Haut et en Louisiane bénéficient d'une alimentation correcte grâce à la traite avec les Amérindiens et aux petits suppléments qu'ils tirent de leurs jardins. En 1751, La Houssaye écrit que « le soldat a sa ration bonne et complète et que la chasse fait son aisance » (C13A, 35, f° 380v). Un prisonnier anglais apprécie lui aussi les repas qu'il reçoit lors de son séjour au fort Saint-Frédéric, composés « notamment de viande fraîche et de bouillon [et] accompagné[s] de vin de Bordeaux » (Norton 1870 : 25).

Simultanément, certains Amérindiens se mettent peu à peu à manger de la nourriture typiquement française, notamment du poulet ou encore du cochon, bêtes pour lesquelles ils avaient auparavant une profonde répugnance « parce que disoient ils ces animaux mangeoient des ordures » (NL, Ayer, ms 530, f° 150-151). Les Tonicas en font même l'élevage pour ensuite les revendre aux soldats du fort (Brain 1988 : 84). À Kenté, selon le père Hennepin, les Iroquois ont pris l'habitude, « contre leur coutume », de manger de la soupe avec des légumes et des herbes (Hennepin 1711 : 35), pratique que les Amérindiens de Louisiane, même « les plus familiers des Français », refusent d'adopter (Le Page du Pratz 1758, III : 13). Enfin, les autochtones découvrent le pain, confectionné dans les fours situés à l'intérieur des postes. En 1713, Ducloux écrit qu'il est obligé d'en donner aux autochtones lorsque ceux-ci viennent le visiter car c'est « la chose qu'ils aiment le plus » (C13A, 3, f° 273) et, en 1735, Bienville rapporte que « les Hurons et les Iroquois sont accoutumés en Canada à vivre de pain et de viande lorsqu'ils marchent avec les Français » (C13A, 20, f° 89).

L'introduction de nouveaux produits – tels le blé ou les fèves – et de nouvelles pratiques culinaires font que les menus se modifient. Ainsi, lors des fêtes auxquelles les Français sont invités, des plats de différentes origines sont présentés aux convives. Dumont de Montigny, par exemple, décrit le menu du repas auquel il assiste avec d'autres militaires lors de la fête annuelle des moissons chez les Natchez :

nous dinames [...] de bons plats de fricassée de volailles et d'autres roties qu'il avoit fait tuer, il est vray que nous avons eu la precaution de faire apporter un bel et bon paté, avec des Bouteilles ou plustost des flacons de vin et eau de vie ; avec du pain. (NL, Ayer, ms 257, f° 390)

En matière de boissons, Français et Amérindiens se retrouvent pour apprécier le vin et l'eau-de-vie. Sinon, les autochtones boivent essentiellement de l'eau chaude (C11A, 122, f° 172v) tandis que les Français ont une forte répugnance pour ce breuvage, préférant le vin, qu'ils cultivent en certains endroits tels que les Illinois (Brunet 1852 : 337). Le vin est



**Cruche de fabrication probablement appalache, trouvée sur le site d'Old Mobile**  
(Waselkov 2002 : pl. 1; © Center for Archaeological Studies, University of South Alabama)

distribué dans des bouteilles de couleur vert olive qui sont ensuite conservées, comme en témoigne le grand nombre retrouvé lors de campagnes archéologiques.

Une multitude d'objets amérindiens sont introduits par le biais de la traite d'aliments dans les habitations des forts, notamment des céramiques, de la poterie ou encore de la vannerie. Ainsi, les jarres en terre pour transporter l'huile d'ours sont conservées afin de l'entreposer (Brown 1979 : 183). Le Page du Pratz rapporte qu'il s'est fait faire des assiettes sur le modèle de sa faïence, qui « étaient d'un assez beau rouge » (Le Page du Pratz 1758, II : 178). Tout cela est confirmé par les multiples fouilles archéologiques, qui ont révélé l'importante présence de ces productions amérindiennes au sein des postes et ont mis à jour des interactions souvent ignorées par les historiens faute de se trouver dans les archives écrites.

C'est le cas par exemple aux Yasous (Brown 1979 : 183) ou encore sur le site d'Old Mobile où Diane Silvia a identifié cent quarante restes de vaisselle tels que des jarres (généralement associées au stockage des denrées), des bols ou encore des cruches (Gums 2002 : 17) fabriqués par les nations environnantes (Appalaches, Mobiliens ou Tomés) [Silvia 2002 : 27].

Il semble néanmoins que ce sont surtout les soldats qui dépendent des Amérindiens pour leurs ustensiles de cuisine (assiettes, cuillers en bois, etc.) En effet, les officiers apportent avec eux leur propre service. Plusieurs chantiers ont ainsi révélé la présence de vaisselle européenne ou encore chinoise. Malgré l'amélioration du système d'approvisionnement depuis la France, les soldats continuent par la suite d'utiliser les ustensiles amérindiens, notamment les jarres et surtout les assiettes (*ibid.* : 32-33).

Pour acquérir de la nourriture ou des objets, les simples soldats traitent eux aussi avec les Amérindiens. Leurs échanges diffèrent de ceux des officiers en raison de leurs faibles moyens mais ils ne sont pas moins présents dans la traite au quotidien.

Outre les balles et la poudre que les autorités coloniales leur fournissent au lieu de leurs rations alimentaires, les militaires du rang troquent toutes sortes de marchandises, depuis leurs vêtements jusqu'au pain ou encore le tabac qu'ils reçoivent dans leur ration. Lorsqu'ils touchent leur solde, ils l'utilisent pour acheter des marchandises au magasin du fort, qu'ils revendent ensuite aux Amérindiens en échange de nourriture et parfois de peaux. Un journal des ventes du magasin des Arkansas donne ainsi la liste des achats des soldats : vermillon, couvertures, draps de Limbourg, fusils, etc. (C13A, 40, f° 387-388) Il arrive fréquemment que la paie des soldats leur soit remise sous forme de marchandises tirées du magasin, qui apparaît alors comme la banque du fort.

#### **PRATIQUES VESTIMENTAIRES**

Les autorités coloniales ont tout autant de mal à fournir les soldats pour leurs vêtements. Théoriquement, les fusiliers doivent recevoir un grand et un petit habillement en alternance tous les deux ans<sup>10</sup> : « L'usage est d'envoyer en Canada

une année le grand habillement composé d'un juste au Corps de drap avec une Culotte et les menües hardes, la seconde année on envoie des Vestes et Culottes avec les menües hardes. » (C11A, 124, f° 293-294v)

Pendant, en raison des problèmes de transport, les autorités coloniales se plaignent à plusieurs reprises du manque de tenues, ce qui oblige les soldats à aller tout nus (C13A, 2, f° 125) ou vêtus de peaux fournies par les Amérindiens comme pendant l'hiver de 1708-1709 en Louisiane (Gums 2002 : 14; Giraud 1966 : 389). La situation est encore plus critique dans le Pays d'en Haut où les militaires doivent endurer des hivers longs et difficiles. Le problème de l'habillement est grave car le défaut de vêtements entame le moral des troupes. Sans uniforme, vêtus comme des Amérindiens, les soldats perdent le sentiment d'appartenir à un corps et cela se ressent sur la discipline. Il est possible que ce manque participe à l'« ensauvagement » des garnisons.

Lorsqu'ils reçoivent enfin leurs uniformes, les soldats se plaignent de la mauvaise qualité des tissus (C13A, 17, f° 159). C'est peut-être la raison pour laquelle ils sont ensuite si prompts à s'en défaire en les échangeant avec les Amérindiens contre des mitasses ou des mocassins plus adaptés aux conditions climatiques et topographiques nord-américaines.

Les Amérindiens modifient à leur tour leur apparence vestimentaire puisqu'ils achètent de nombreuses chemises ou toiles aux Français. Certaines nations ou chefs amérindiens s'habillent à la française tout en marquant leurs préférences pour des étoffes aux couleurs vives (Bernard 1724 : 11-12). Ainsi, le chef iroquois la Plaque ou le chef des Tonicas Cahura-Joligo portent des vêtements français faits de pièces d'uniformes (Charlevoix 1994 : 823-824). Parmi les Hurons, nombreux sont ceux à porter des capots ou justaucorps (C11A, 39, f° 356v), des objets particulièrement appréciés qui figurent fréquemment dans la liste de présents offerts par les autorités coloniales



**Assiette en porcelaine chinoise trouvée à Old Mobile**  
(Wasselkov 2002 : pl. 8 ; © Center for Archaeological Studies, University of South Alabama)

aux chefs autochtones. Les seuls habits que les autochtones ne se résolvent pas à porter sont les culottes. Selon Pehr Kalm, c'est parce qu'ils « estiment que cela entraverait fort leur marche » (Kalm 1777 : 547). Bossu raconte comment un chef tonica, ayant reçu un habit complet, l'endossa mais mit la culotte sous son bras :

Sur ce qu'on lui représenta que ce n'étoit point sa place, il répondit que les François avoient des chapeaux pour couvrir leur tete, & qu'ils les portoient sous le bras; que lui en faisoit de même de sa culotte, afin de la conserver précieusement, puisque c'étoit un présent venant de la part de son père le Roi de France. (Bossu 1777 : 262, n)

Les Amérindiens consomment aussi beaucoup de chemises à la française car ils ont leur propre façon de les porter, sans jamais les laver. Parfois, ils les frottent de vermillon et finissent par les jeter lorsqu'elles sont toutes noires (Pouchot 2003 : 265).

Grâce à la traite des fourrures, un nombre relativement restreint d'officiers parviennent à profiter de leurs séjours dans le Pays d'en Haut ou en Louisiane pour s'enrichir. Les soldats participent également aux échanges mais principalement pour assurer leur subsistance, le pouvoir colonial n'assurant pas son rôle de pourvoyeur. La traite possède donc un rôle primordial dans la vie quotidienne des forts. En étudiant ce que Fernand Braudel a nommé les « structures du quotidien », il appert qu'elle est le lien fondamental qui gouverne les différents aspects de la vie des militaires français et des Amérindiens vivant à proximité. La traite, qui ne se limite pas aux fourrures, est essentielle pour les sociétés des forts car elle structure les contacts entre Amérindiens et militaires français. Elle est la clé de toutes

les relations entre les deux groupes, au sein de la communauté.

#### Notes

1. Cet article est extrait du chapitre 8 de la thèse de doctorat de l'auteur (Balvay 2004).
2. Pour une réflexion sur le concept de « modèle colonial français », voir l'ouvrage de synthèse de Gilles Havard et Cécile Vidal (2003).
3. Au fur et à mesure que la colonisation progresse en Louisiane, la culture de l'indigo et du tabac prend une place de plus en plus importante dans l'économie de la colonie (Surrey 1916).
4. Ainsi, en 1725, « M. Diron écrit en même temps que les Chactas viennent tous les jours demander que la compagnie bâtitte un magasin à portée de chez eux pour traiter leurs peaux de bœuf, d'ours et de chevreuil, sans quoi ils seront obligés d'écouter les propositions des Anglais qu'ils n'ont pas voulu entendre jusqu'à présent » (C13A, 9, f° 129v).
5. Ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui travaillent.
6. Un pot équivalait à 1, 862 litres (Émile Littré).
7. *Règlement sur la Regie des affaires de la Colonie de la Louisiane*. [1716?]. En 1744 et 1745, la colonie manque à nouveau de farine. Le commandant de Tombecbé est alors contraint d'acheter du maïs à ses soldats qui le lui vendent à un prix exorbitant (cf. LO 9 vol. 3, f° 116 et LO 9, vol. 3, f° 170).
8. D'après Eugène Petersen, 60 % de la viande consommée à Michilimackinac provenait d'animaux sauvages, tandis que, d'après Terrance Martin, le pourcentage n'est que de 10 % à Ouiatanon et, d'après James Parker, de 17 % à Fort Toulouse (Petersen 1968 : 25; Martin 1986 : 341, Parker 1982 : 94).
9. À Ouiatanon, l'approvisionnement en viande auprès des Amérindiens est révélé par la présence de restes d'animaux modifiés, prouvant ainsi que ceux-ci ont été achetés prédécoupés (Martin 1986 : 341-344).
10. Le petit habillement consiste « en chemise, bas, culotte et en Cravatte » (LO 9, vol. 3, f° 158).

#### Documents d'archives

- ANF = Archives nationales de France, Colonies (Paris) : A, B, C11A, C13A, C13C, F3.  
 HL = Huntington Library (San Marino, CA, USA) : collection Loudoun (LO).  
 NL = Newberry Library (Chicago, IL, USA) : collection Ayer.  
 SME = Séminaire de Québec : Fonds Gaspé, Verreau (VAU), Saberdache (SAB).  
 TU = Tulane University (New Orleans, LA, USA) : Manuscrits (M).  
 UM = Université de Montréal : Collection Baby.

#### Ouvrages cités

- ANDERSON, Dean L., 1994 : « The Flow of European Trade Goods into the Western Great Lakes Region, 1714-1760 », in

- Jennifer S. H. Brown et al. (dir.), *The Fur Trade Revisited. Selected Papers of the Sixth North American Fur Trade Conference, Mackinac Island, Michigan, 1991*, p. 93-115. East Lansing, Michigan University Press.
- ANONYME, 1840 : « Histoire de l'eau-de-vie en Canada », in *Collection de mémoires et de relations sur l'histoire ancienne du Canada, d'après des manuscrits récemment obtenus des Archives et bureaux publics en France*, p. 14-20. Québec, Société littéraire et historique de Québec.
- ARNOLD, Morris S., 2000 : *The Rumble of a Distant Drum. The Quapaws and Old World Newcomers. 1673-1804*. Fayetteville, University of Arkansas Press.
- ATKIN, Edmond, 1967 [1755], : *The Appalachian Indian Frontier: The Edmond Atkin Report and Plan of 1755*. Edited by Wilbur R. Jacobs. Lincoln, University of Nebraska Press.
- AXTELL, James, 1981 : *The European and the Indian: Essays in the Ethnohistory of Colonial North America*. New York, Oxford University Press.
- BALVAY, Arnaud, 2004 : *L'Épée et la plume : Amérindiens et soldats des troupes de la Marine en Louisiane et au Pays d'en Haut (1683-1763)*. Thèse de doctorat. Histoire, Paris & Québec, Universités Panthéon-Sorbonne & Laval.
- BERNARD, Jean-Frédéric, 1724 : *Recueil des voyages au Nord contenant divers mémoires très utiles au commerce et à la navigation, tome V, Relation de la Louisiane et du Mississippi*. Amsterdam.
- [BONNEFONS] J.C.B., 1978 : *Voyage au Canada fait depuis l'an 1751 à 1761*. Paris, Aubier Montaigne.
- BOSHER, J.F., 1987 : *The Canada Merchants 1713-1763*. Oxford, Clarendon Press.
- BOSSU, Jean-Bernard, 1768 : *Nouveaux Voyages aux Indes occidentales*. Paris, Le Jay.
- , 1777 : *Nouveaux Voyages dans l'Amérique septentrionale*. Amsterdam, Changuion.
- BOUGAINVILLE, Louis-Antoine de, 1861 : « Mémoire sur l'état de la Nouvelle France à l'époque de la guerre de Sept Ans (1757) ». *Revue maritime et coloniale*, 1<sup>er</sup> semestre, p. 561-609.
- , 1993 : *Écrits sur le Canada : mémoires – journal – lettres*. Présentés par Roland Lamontagne. Sillery, Pélican.
- BRAIN, Jeffrey P., 1988 : *Tunica Archaeology*. Cambridge, Harvard University, Papers of the Peabody Museum of Archaeology and Ethnology, 78.
- BRASSEAU, Carl A., 2000 : *France's Forgotten Legion*. Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- BROWN, Ian W., 1979 : *Early 18th century French-Indian culture contact in the Yazoo*. PhD. Dissertation, Brown University.
- , 1992 : « Certain aspects of French-Indian interaction in Lower Louisiane », in John A. Walthall et al. (dir.), *Calumet & Fleur-de-lys. Archaeology of Indian and French contact in the mid-continent*, p. 17-34. Washington et London, Smithsonian Institution Press.
- BRUNET, G., 1852 : « Notes sur la relation d'un voyage fait en 1752 en remontant le Mississippi, par M. Vaugères de Nuisement, capitaine des troupes de la marine détachées à la Louisiane », in *Histoire des troupes et des Sciences géographiques*, p. 329-337.
- CALDWELL, Norman W., 1941 : *The French in the Mississippi Valley 1740-1750*. Urbana, University of Illinois Press.
- CASSEL, Jay, 1987 : *The Troupes de la Marine in Canada: Men and Material, 1683-1760*. PhD. Dissertation, University of Toronto.
- CHARLEVOIX, Pierre FX., 1994 : *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- DART, Henry P., 1920 : « Letters of Sieur Terrisse de Ternan ». *The Louisiana Historical Quarterly*, octobre, p. 526-541.
- DECHENE, Louise, 1974 : *Habitants et Marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris et Montréal, Plon.
- DELÂGE, Denys, 1991 : « War and the French Indian alliance ». *European Review of Native American History* 5(1) : 15-20.
- DUMONT DE MONTIGNY, Jean FB., 1753 : *Mémoires historiques sur la Louisiane, contenant ce qui y est arrivé de plus mémorable depuis l'année 1687 jusqu'à présent*. Paris, Bauche.
- ELLIOTT, Jack D., 1998 : *The Fort of Natchez and the Colonial Origins of Mississippi*. New Orleans, Eastern National.
- GALLUP, Andrew, et Donald F. SHAFFER, 1992 : *La Marine: The French Colonial Soldier in Canada, 1745-1761*. Bowie, MD, Heritage Press.
- GAUTIER, Jean-Charles, 1990 : « Le fort Niagara au cœur des luttes pour un continent (1687-1754) : une analyse géopolitique de la région de Niagara jusqu'à la guerre de conquête ». Mémoire de maîtrise. Université de Rennes II.
- GIRAUD, Marcel, 1966 : *Histoire de la Louisiane française, t. 3, L'époque de John Law (1717-1720)*. Paris, PUF.
- GUMS, Bonnie L., 2002 : « Earthfast (Pieux en Terre) Structures at Old Mobile », in Gregory A. Waselkov (dir.), *French Colonial Archaeology at Old Mobile: Selected Studies*, p. 13-25. Society for Historical Archaeology.
- HAMILTON, T. M., 1976 : *Firearms on the Frontier: Guns at Fort Michilimackinac, 1715-1781*. Mackinac Island, Michigan, Mackinac Island State Park Commission, Reports in Mackinac History and Archaeology 5.
- , 1987 : *Colonial Frontier Guns*. Union City, Tennessee, Pioneer Press.
- HARANG-TIERCIN, Robert, 1941 : *La Police de l'alcool et de la course au Canada sous le Régime français*. Paris, Domat-Montchrestien.
- HAVARD, Gilles, 2003 : *Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut. 1660-1715*. Sillery, Septentrion.
- HAVARD, Gilles, et Cécile VIDAL, 2003 : *Histoire de l'Amérique française*. Paris, Flammarion.
- HENNEPIN, Louis, 1711 : *Voyages curieux et nouveaux de messieurs Hennepin et de la Borde*. Amsterdam.
- HINDERAKER, Eric, 1997 : *Elusive Empires. Constructing Colonialism in the Ohio Valley 1673-1800*. Cambridge, Cambridge University Press.
- INNIS, Harold A., 2001 : *The Fur Trade in Canada: An Introduction to Canadian Economic History*. Toronto, University of Toronto Press.
- JACOBS, Wilbur, 1950 : *Indian Diplomacy and Indians Gifts. Anglo-French Rivalry Along the Ohio and Northwest Frontiers. 1748-1763*. Stanford.
- JAENEN, Cornelius, 1974 : « Amerindian views of French culture in the seventeenth century ». *Canadian Historical Review*, septembre, p. 261-291.
- JENNINGS, Francis, 1975 : *The Invasion of America: Indians, Colonialism and the Cant of Conquest*. Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- JR = THWAITES, Reuben Gold, 1896-1901 : *The Jesuits Relations and Allied Documents*. Cleveland.
- KALM, Pehr, 1777 : *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*. Montréal, P. Tisseyre.
- LAHONTAN, Louis Armand de Lom d'Arce, baron de, 1990 : *Œuvres complètes*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- LE PAGE DU PRATZ, 1758 : *Histoire de la Louisiane*. Paris, De Bure l'aîné.
- MARTIN, Terrance J., 1986 : « A Faunal Analysis of Fort Ouatenon, An Eighteenth Century Trading Post in the Wabash Valley of Indiana ». PhD dissertation. Michigan State University.
- McDOWELL, William L. (dir.), 1970 : *Documents Relating to Indian Affairs, 1754-1765*. Columbia, University of South Carolina Press.
- MILLER, Christopher, et George R. HAMELL, 1986 : « A New Perspective on Indian-White Contact : Cultural Symbols and

- Colonial Trade ». *The Journal of American History*. septembre, p. 311-328.
- MOREL DE LA DURANTAYE, Jean-Paul, 1997 : *Olivier Morel de la Durantaye. Officier et seigneur en Nouvelle-France*. Sillery, Septentrion.
- NISH, Cameron, 1968 : *Les Bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France. 1729-1748*. Montréal, Fides.
- NORTON, John, 1870 : *Narrative of the Capture and Burning of Fort Massachusetts by the French and Indians, in the Time of the War of 1744-1749*. Albany, Munsell.
- ODELL, George H., 2001 : « The Use of Metal at a Wichita Contact settlement ». *Southeastern Archaeology*, hiver, p. 173-186.
- PARKER, James, 1982 : « Archaeological Test Investigations at 1Su7 : The Fort Tombeche Site ». *Journal of Alabama Archaeology*, juin.
- PEASE, Theodore C., et Ernestine JENISON, 1940 : *Collections of the Illinois State Historical Library French Series. Volume III. Illinois on the Eve of the Seven Years' War. 1747-1755*. Springfield, IL, Illinois State Historical Library.
- PETERSEN, Eugene T., 1968 : *France at Mackinac: A Pictorial Record of French Life and Culture, 1715-1760*. Mackinac Island, Mackinac Island State Park Commission.
- POUCHOT, M., [1781] 2003 : *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre*. Sillery, Septentrion.
- QUIMBY, George I., 1966 : *Indian Culture and European Trade Goods: The Archaeology of the Historic Period in the Western Great Lakes*. Madison, University of Wisconsin Press.
- RAPQ = *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*.
- RICHARD, Guy, 1974 : *Noblesse d'affaires au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Armand Colin.
- ROY, Pierre-Georges, 1919 : *Le Sieur de Vincennes, fondateur de l'Indiana et sa famille*. Québec, Charrier & Dugal Limitée.
- RUSS, Christopher J., 1971 : « Les Troupes de la Marine, 1683-1713 ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université McGill.
- SCOTT, Elizabeth M., 1985 : *French Subsistence at Fort Michilimackinac, 1715-1781. The Clergy and the Traders*. Mackinac, Michigan, Mackinac State Parks.
- SILVIA, Diane E., 2002 : « Native American and French Cultural Dynamics on the Gulf Coast », in Gregory A. Waselkov (dir.), *French Colonial Archaeology at Old Mobile: Selected Studies*, p. 26-35. Society for Historical Archaeology.
- STANDEN, S. Dale, 1998 : « François Chalet and the French Trade at the Posts of Niagara and Frontenac, 1742-1747 », in David Buisseret (dir.), *France in the New World. Proceedings of the 22nd Annual Meeting of the FCHS*, p. 225-240. East Lansing, Michigan State University Press.
- STANLEY, George F.G., 1968 : *New France, The Last Phase, 1744-1760*. Toronto, McClelland & Stewart Limited.
- SUMMERS, Jack L., et René CHARTRAND, 1981 : *L'Uniforme militaire au Canada, 1665-1970*, Ottawa, Musée canadien de la guerre.
- SURREY, N.M.M., 1916 : *The Commerce of Louisiana During the French Regime, 1699-1763*. New York, Columbia University Press.
- THOMAS, Daniel H., 1989 : *Fort Toulouse: The French Outpost at the Alabamas on the Coosa*. Tuscaloosa, University of Alabama Press.
- TORDOFF, Judith D., 1983 : *An Archaeological Perspective on the Organization of the Fur Trade in Eighteenth-Century New France*. Thèse de doctorat. East Lansing, Michigan State University.
- TRIGGER, Bruce G., 1976 : *The Children of Aataentsic. A History of the Huron People to 1660*. Montréal, McGill-Queen's University Press.
- TURGEON, Laurier, 1996 : « De l'acculturation aux transferts culturels », in Laurier Turgeon et al., (dir.), *Transferts culturels et métissages Amérique/Europe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, p. 11-32. Paris, L'Harmattan.
- USNER, Daniel H., 1992 : *Indians, Settlers, and Slaves in a Frontier Exchange Economy: The Lower Mississippi Valley Before 1783*. Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- WALTHALL, John A., et Thomas E. EMERSON (dir.), 1992 : *Calumet & Fleur-de-lys. Archaeology of Indian and French Contact in the Mid-continent*. Washington and London, Smithsonian Institution Press.
- WASELKOVA, Gregory A., 1992 : « French colonial trade in the upper creek country », in John A. Walthall et al. (dir.), *Calumet & Fleur-de-lys. Archaeology of Indian and French Contact in the Mid-continent*, p. 35-53. Washington and London, Smithsonian Institution Press.
- , 1999 : *Old Mobile Archaeology*. Mobile, University of South Alabama.
- WASELKOVA, Gregory A. (dir.), 2002 : *French Colonial Archaeology at Old Mobile: Selected Studies*. Society for Historical Archaeology.
- WHEATON, Barbara K., 1984 : *L'Office et la bouche. Histoire des mœurs de la table en France. 1300-1789*. Paris, Calmann-Lévy.
- WHITE, Richard, 1991 : *The Middle-Ground. Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*. New York, Cambridge University Press.
- WOODS, Patricia D., 1980 : *French-Indian Relations on the Southern Frontier, 1699-1762*. Ann Arbor, MI, UMI Research Press.